



Assemblée générale

Soixante-treizième session

Documents officiels

Première Commission

11^e séance plénière

Judi 18 octobre 2018, à 15 heures

New York

Président : M. Jinga (Roumanie)

*En l'absence du Président, M^{me} Edwards (Guyana),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

Il en est ainsi décidé.

La séance est ouverte à 15 h 5.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Conformément à son programme de travail, la Commission va tout d'abord entendre un exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, S. E. M. Knut Langeland, Représentant spécial de la Norvège pour le désarmement.

Programme de travail

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Avant de poursuivre nos travaux, j'aimerais consulter la Commission sur l'organisation de ses travaux aujourd'hui. Comme les membres le savent, la Commission a décidé de consacrer au moins une heure et demie de son débat général aux déclarations de la société civile.

Je souhaite la bienvenue à la présente séance à l'Ambassadeur Langeland. Après sa déclaration, la Commission passera en mode officieux pour donner la possibilité aux délégations de poser des questions et de faire des observations. Immédiatement après, la séance plénière officielle reprendra afin d'entendre un exposé du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, S. E. M. Guilherme de Aguiar Patriota, Représentant spécial du Brésil à la Conférence du désarmement.

Toutefois, faute de temps, la Commission n'a pas pu entendre toutes les déclarations hier après-midi, et 13 orateurs de la société civile doivent encore prendre la parole dans le cadre du débat général. Après consultation du Bureau, je propose que la Commission envisage de reprendre le débat général cet après-midi, immédiatement après les deux présentations spéciales, afin d'entendre les représentants de la société civile qui ne se sont pas encore exprimés et de clore le débat général. Immédiatement après, la Commission entamera son débat thématique sur le groupe de questions « Armes nucléaires », conformément à son programme de travail et à son calendrier.

Après sa déclaration, la Commission passera à nouveau en mode informel afin de donner la possibilité aux délégations de poser des questions et de faire des observations. Ensuite, la Commission entendra les déclarations au titre du groupe de questions « Armes nucléaires ».

Puis-je considérer que la Commission accepte de procéder ainsi?

Avant de poursuivre, je rappelle aux délégations que la date limite de dépôt de tous les projets de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-32744(F)



Document adapté

Merci de recycler



résolution et de décision est fixée à aujourd'hui, jeudi 18 octobre, à midi.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Langeland.

M. Langeland (Norvège), Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire (*parle en anglais*) : Il y a deux ans, l'Assemblée générale a adopté la résolution 71/67, sur la vérification du désarmement nucléaire. Dans cette résolution, l'Assemblée affirme que même si la vérification n'est pas une fin en soi, elle demeure importante pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Elle appelle à une coopération accrue entre les États pour faire progresser la vérification. Elle prie également le Secrétaire général de solliciter les vues des États Membres sur la vérification du désarmement nucléaire. Enfin, elle prie le Secrétaire général de créer un groupe d'experts gouvernementaux comptant jusqu'à 25 membres choisis selon une répartition géographique équitable.

Le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux est déterminé par la résolution. Il charge le groupe d'examiner le rôle général de la vérification du désarmement nucléaire dans l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Le Groupe est également prié d'utiliser le rapport (A/72/304) du Secrétaire général dans lequel figurent les vues des États Membres sur la vérification du désarmement nucléaire.

En 2017, les États Membres ont été invités à présenter leurs vues sur la mise au point et le renforcement de mesures concrètes et efficaces de vérification du désarmement et sur l'importance de telles mesures pour l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Le Secrétaire général a présenté son rapport reflétant les vues des États Membres à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et le Groupe d'experts gouvernementaux en tiendra compte dans ses travaux.

L'année dernière, les vues exprimées par les États Membres ont été transmises à la Première Commission en marge de la session. À la fin de l'année dernière, le Groupe d'experts gouvernementaux a été créé par le Secrétaire général, et la Norvège et le Royaume-Uni ont organisé une réunion préparatoire à l'intention des membres du Groupe, à Wilton Park, fin janvier.

Contrairement à la résolution 71/259 sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs

nucléaires, adoptée il y a deux ans, notre résolution ne stipulait pas que le Groupe d'experts gouvernementaux devait tenir des consultations ouvertes à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous n'avons donc pas été en mesure d'organiser des consultations officielles ouvertes à tous. Afin de pallier ce manque, la Norvège et d'autres pays ont organisé plusieurs consultations officieuses ouvertes à tous à New York, en marge de la Première Commission, à la Conférence du désarmement, sous la présidence suisse, et en marge des réunions du Comité préparatoire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

De même, contrairement au processus du traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, le processus de vérification du désarmement nucléaire ne vise pas un traité en particulier. Néanmoins, nous ne partons pas de zéro. Le but de notre exercice est d'examiner la façon dont la vérification peut nous permettre de contribuer à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Nous tenons compte des expériences passées en matière de vérification générale, examinons les initiatives récentes et délibérons en vue d'adopter un rapport de consensus qui sera soumis à l'examen de l'Assemblée générale et de la Conférence du désarmement. Il est évident que d'autres pays devront procéder à un suivi une fois qu'aura pris fin le mandat du Groupe d'experts gouvernementaux.

La première session du Groupe d'experts gouvernementaux s'est tenue à Genève, du 14 au 18 mai. À la suite de décisions de procédure, y compris celle de mon élection à la présidence, nous avons procédé à un échange de vues sur la manière dont la vérification peut contribuer à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires. Il a été affirmé que les travaux de vérification du désarmement nucléaire pouvaient apporter une précieuse contribution aux futurs traités. Il a toutefois été reconnu que les arrangements en matière de vérification devaient être liés aux obligations conventionnelles spécifiques.

Quelles que soient les divergences de vues sur la manière de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires ou sur la question de savoir si l'environnement de sécurité est propice au désarmement, il a été affirmé que les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire peuvent permettre d'en réunir les conditions. Ces travaux peuvent en outre favoriser la mise en place d'un processus plus ouvert à tous en faisant participer les États non dotés d'armes nucléaires.

Ce point est important étant donné que tous les États ont la responsabilité de contribuer au désarmement nucléaire. Il a également été affirmé que les États non dotés d'armes nucléaires ont beaucoup à nous enseigner sur la vérification en général, en particulier sur l'expérience acquise grâce aux garanties et aux applications nucléaires civiles. Le Groupe a accordé une attention particulière à son objectif et à son champ d'action. Il a été reconnu qu'une vérification efficace pouvait être propice au renforcement de la confiance. Cela deviendra plus évident encore à mesure que les stocks d'armes diminueront.

L'institution d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires suppose de s'attaquer à l'ensemble du cycle de vie des armes nucléaires. La question de l'irréversibilité se pose également. D'ailleurs, le lien entre vérification, transparence et irréversibilité a fait l'objet d'un long débat. Plusieurs experts ont présenté des exposés techniques sur les expériences passées en matière de vérification, notamment celles de l'Afrique du Sud, du Kazakhstan, de l'Agence argentine-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant à réduire et limiter encore les armes stratégiques offensives. À la suite de ces exposés, un certain nombre de questions ont été soulevées et plusieurs membres du Groupe d'experts gouvernementaux ont fait part de leurs propres réflexions.

Je note qu'au cours du débat, plusieurs orateurs ont souligné l'importance de la volonté politique. Une autre dimension importante à considérer est l'esprit de souplesse, s'il ne s'exprime pas au détriment des obligations conventionnelles. Enfin, l'utilité de mettre en place des organes mixtes pour traiter les questions concrètes et/ou régler les questions en suspens a été mentionnée. D'autres ont insisté sur le fait que seules les parties au traité en question se verraient confier un rôle de vérification.

Un exposé a également porté sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Groupe d'experts gouvernementaux étant invité à examiner la question de la vérification en ce qui concerne à la fois la réalisation et, surtout, le maintien d'un monde exempt d'armes nucléaires. Quel que soit son point de vue sur le rôle de l'AIEA en matière de

désarmement, l'Agence restera un partenaire essentiel pour maintenir un monde exempt d'armes nucléaires.

Un certain nombre d'experts ont également présenté des exposés sur des initiatives et des exercices antérieurs. Il s'agit notamment de l'initiative Royaume-Uni-Norvège, du Partenariat quadripartite de vérification nucléaire et du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Ces initiatives portent sur la manière de faire participer les États non dotés d'armes nucléaires aux activités de vérification, tout en veillant à la non-prolifération et à la nécessité de protéger les informations sensibles.

Le Groupe d'experts gouvernementaux pourrait contribuer de bien des façons aux travaux futurs, notamment en examinant les dénominateurs communs tirés des expériences passées en matière de vérification et en définissant les principes pertinents pour la vérification du désarmement nucléaire. Il a toutefois été souligné que le Groupe d'experts gouvernementaux ne créait pas de régime spécifique. Il ne préjugera pas de la portée et de la nature des futurs traités de désarmement et ne liera pas les futurs négociateurs. Le Groupe d'experts gouvernementaux ne se substituera pas aux mécanismes existants. J'insiste sur le fait qu'il importe de garder à l'esprit ce que le Groupe d'experts gouvernementaux ne sera pas habilité à faire. Par ailleurs, le Groupe d'experts gouvernementaux pourrait encourager d'autres institutions et acteurs à assurer le suivi une fois que le Groupe aura rempli sa tâche. Son mandat prend fin en avril de l'année prochaine.

Le Groupe d'experts gouvernementaux a consacré beaucoup de temps à l'examen des principes. Nous avons pris pour point de départ les principes généraux de la vérification, tels que définis par la Commission du désarmement en 1988. Il a été convenu que de tels principes pourraient servir de source d'inspiration pour aller de l'avant. Nous avons passé en revue les principes afin d'examiner leur pertinence en ce qui concerne la vérification du désarmement nucléaire à la lumière de l'expérience acquise au cours des 30 dernières années. Ce débat se poursuivra pendant la deuxième session, le mois prochain, et inclura également une définition de la vérification du désarmement nucléaire. Le Groupe d'experts gouvernementaux peut également prendre en considération des principes élaborés ailleurs.

La première session s'est déroulée dans un climat constructif et fraternel, qui a donné lieu à des débats de fond de qualité. Au cours de ces débats, nous avons utilisé nos prénoms pour favoriser un dialogue officieux.

En novembre, nous prévoyons d'aborder plus en détail la notion de vérification, notamment en travaillant davantage sur ses définitions et ses principes. Le Groupe étudiera également la manière dont la vérification peut être effectuée en s'appuyant sur les expériences passées. En outre, il se penchera sur la question de savoir qui doit effectuer la vérification et comment elle doit être mise en œuvre.

Nous examinerons trois mots clefs. Le premier est « quoi » – qu'est-ce qui constitue une vérification efficace et adéquate du désarmement nucléaire? Cela comprendra une discussion sur les principes et les définitions. Le deuxième mot clef est « comment » – dans quelle mesure pouvons-nous tirer les leçons des expériences passées et comment pouvons-nous identifier des dénominateurs communs? Le dernier mots clef est « qui » - qui assumera les divers rôles et fonctions à l'appui de la vérification du désarmement nucléaire et de ses différentes phases? Avons-nous besoin d'organismes distincts à cette fin? Qui financera ces efforts et de quelles capacités aurons-nous besoin?

Actuellement, un certain nombre de documents de travail sont soumis au Secrétariat. J'espère qu'ils contribueront à la tenue de discussions constructives en novembre. La dernière session du Groupe d'experts gouvernementaux se tiendra en avril, puis nous ferons rapport à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement.

Enfin, je voudrais remercier le Secrétariat pour ses précieux services, ainsi que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Je tiens également à remercier tout particulièrement Annette Schaper et Wilfred Wan pour leur utile contribution.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire de sa déclaration.

Conformément à la pratique établie de la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin de donner la possibilité aux délégations d'avoir un débat interactif sur l'exposé que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance officielle de questions et réponses.

La séance, suspendue à 15 h 20, est reprise à 15 h 50.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant entendre un exposé

du Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, S. E. M. Guilherme De Aguiar Patriota, Représentant spécial du Brésil à la Conférence du désarmement.

Je lui donne la parole.

M. De Aguiar Patriota (Brésil), Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (*parle en anglais*) : Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace a été créé par la résolution 72/250 du 24 décembre 2017. Jusqu'à 25 États Membres, choisis sur la base d'une représentation géographique juste et équitable, devaient se réunir deux fois, une fois en 2018 et une fois en 2019, afin d'examiner les éléments fondamentaux d'un instrument international juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et, entre autres, le déploiement d'armes dans l'espace. Le Secrétaire général a été prié de transmettre le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, ainsi qu'à la Conférence du désarmement avant sa session de 2020.

Dans un souci de transparence et d'ouverture, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux a été prié d'organiser, entre les sessions, une réunion consultative informelle à composition non limitée de deux jours, en 2019. Nous sommes convenus que cette réunion se tiendrait à New York, les 31 janvier et 1^{er} février 2019. Tous les États Membres de l'ONU auront la possibilité de partager leurs vues de manière interactive et seront informés des travaux en cours au titre de la résolution 72/250, dans un rapport élaboré par le Président du Groupe d'experts gouvernementaux, en ma qualité personnelle.

J'ai été désigné par mon gouvernement comme membre du Groupe d'experts gouvernementaux du Brésil et j'ai été choisi pour en assumer la présidence. Je m'emploierai à permettre l'émergence de positions communes et ferai de mon mieux pour que l'on parvienne aux résultats escomptés. Je suis déterminé à exercer le rôle de Président d'une manière juste et équilibrée, et je dois souligner la volonté du Brésil de remplir son mandat avec succès et de contribuer ainsi au règlement de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il convient de rappeler que la résolution 72/250 a été adoptée à l'issue d'un vote

enregistré – par 108 voix contre 5, avec 47 abstentions. Néanmoins, trois des cinq États qui ont voté contre la résolution ont nommé des experts au Groupe d'experts gouvernementaux et participé de manière constructive aux débats, comme tous les autres membres du Groupe. Je tiens donc à souligner la qualité et l'engagement de tous les membres.

Avant la première session, le Bureau des affaires de désarmement a organisé, avec le soutien de la Chine et de la Russie, un atelier préparatoire à Beijing, les 4 et 5 juillet 2018, à l'intention des membres désignés du Groupe d'experts gouvernementaux. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et un certain nombre d'experts ont pris part également à cet atelier. Cela a permis de procéder à une première série d'échanges de vues sur les sujets à traiter. Bien que quelques membres désignés n'aient pu y assister, l'atelier a donné aux experts la possibilité de mieux comprendre les positions et les préoccupations de chacun. Il a permis de relancer des débats de fond, d'élaborer et d'organiser l'ordre du jour de la première session du Groupe d'experts gouvernementaux, ce qui s'est avéré particulièrement utile, la résolution 72/250 ne prévoyant que deux sessions de deux semaines pour achever ses travaux, alors qu'il arrive souvent que le Groupe tienne trois sessions.

Lors de la tenue de la première session à Genève, du 6 au 17 août, le Groupe s'est appuyé sur un calendrier indicatif détaillé axant les discussions sur les éléments pertinents d'un éventuel traité juridiquement contraignant, en traitant des points suivants : la situation internationale sur le plan de la sécurité; le régime juridique actuel, le droit de légitime défense, les principes généraux existants applicables et tout nouveau principe qui pourrait s'avérer nécessaire, la portée et l'objectif des obligations, y compris les interdictions, les mesures déterminant le comportement des États et les limites à l'emploi de la force, les termes à définir, les mesures de surveillance, de vérification et de transparence et les mesures de confiance, la coopération internationale pour assurer le renforcement des capacités, les dispositions finales et arrangements institutionnels et l'organisation des travaux de la deuxième session.

La première session a bénéficié de la participation d'experts sélectionnés pour l'aider à comprendre la genèse de certaines questions particulières. Le Groupe a su tirer le meilleur parti des exposés de ses membres, qui ont débuté, au cours de la première semaine, par

l'examen d'un document contenant des réflexions préliminaires sur la manière d'aborder les travaux et qui ont été immédiatement suivis d'un débat préliminaire sur plusieurs aspects interdépendants, laissant ainsi apparaître un éventail de points de vue qui pourraient être approfondis et développés en fonction du calendrier fixé. Tous les membres semblaient disposés à travailler dans le cadre du mandat établi en participant au débat sur les éléments d'un éventuel instrument juridiquement contraignant tout en explorant différents moyens d'atteindre cet objectif.

Le projet de traité sur l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace a été un point de référence récurrent à mesure que le débat progressait, même si les échanges de fond ne s'y sont pas limités. Les membres sont généralement convenus que, quelles que soient les mesures normatives qui pourraient être prises dans l'avenir, celles-ci doivent rester pleinement compatibles avec les traités pertinents actuels, en particulier le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et ses principes et obligations.

Les travaux des instances compétentes ont fait l'objet d'un examen dans la mesure où ils sont liés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment les directives pour la viabilité à long terme des activités spatiales du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, les débats au sein de la Commission du désarmement sur les recommandations figurant dans le rapport (A/68/189) du Groupe d'experts gouvernementaux concernant les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et les débats tenus au sein de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement à sa session de 2018, comme il est fait état dans le rapport adopté figurant dans le document CD/2140.

Les différences entre la militarisation de l'espace et le déploiement d'armes dans l'espace ont été soulignées. L'applicabilité à l'espace extra-atmosphérique de la Charte des Nations Unies, du droit international en général et de la Charte des Nations Unies dans son ensemble a fait l'objet d'un débat approfondi. Une tendance à considérer ces dimensions comme étant plus générales que spécifiques semble se dessiner. La viabilité technique, juridique et politique de la vérification des engagements a été débattue, faisant apparaître une combinaison de possibilités et de limites dans ce domaine. Il n'a cependant pas été exprimé de

manière catégorique qu'il serait impossible de vérifier le respect des engagements dans une mesure raisonnable. Les incidences financières, la faisabilité technique et les arrangements institutionnels ont été examinés dans le cadre de cette discussion et d'autres.

Différents types et niveaux d'obligations ont été envisagés, notamment l'interdiction de déployer des armes dans l'espace et l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux, toutes deux reflétées dans le projet de proposition sur l'interdiction du déploiement d'armes dans l'espace. D'autres formulations ont été proposées et examinées, comme celle visant à inciter les États à adopter un comportement responsable, par le biais notamment de mesures de confiance et de transparence. Une proposition importante a été avancée qui vise à classer les menaces par catégories – les menaces de niveau supérieur et inférieur, les menaces dues aux débris spatiaux menaçants ou non menaçants, et la réponse appropriée à ces menaces.

Des dispositions pourraient être envisagées afin de traiter, entre autres menaces ou préoccupations, le brouillage des signaux, l'emploi de lasers contre les biens spatiaux, les capacités antisatellites terrestres, les capacités de services satellitaires en orbite à double usage et les menaces espace vers Terre. Cette liste est illustrative et non exhaustive. Pour chaque type de menace ou de préoccupation, il pourrait y avoir une obligation spécifique, ainsi que des mesures de confiance et des engagements de surveillance et de vérification, ce qui constituerait un moyen plus efficace de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Cette approche matricielle variée des obligations fondamentales devrait permettre d'élargir la portée d'un éventuel instrument et fournir une plateforme plus large permettant d'exprimer, d'affiner et de prendre en compte la diversité des positions.

Afin de mieux étudier les possibilités offertes par une telle approche, le Groupe procédera à l'élaboration d'une grille contenant des espaces réservés pour recevoir les contributions écrites d'experts sur tous les thèmes importants pour un éventuel instrument juridiquement contraignant. Avec le concours du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et de l'UNIDIR, j'ai fait distribuer une version plus complète de la proposition de grille présentée et examinée par les membres du Groupe d'experts gouvernementaux afin que chaque expert puisse apporter sa contribution sur autant d'éléments qu'il le jugera nécessaire avant la fin novembre. Les

contributions seront transmises à tous les experts et serviront de base à l'élaboration d'un projet de rapport qui sera examiné à la deuxième et dernière session du Groupe d'experts gouvernementaux, en mars 2019.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Je remercie de son exposé le Président du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'élaborer de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace .

Conformément à la pratique établie par la Commission, je vais maintenant suspendre la séance afin de donner aux délégations la possibilité d'avoir un débat interactif sur l'exposé que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance officieuse de questions et réponses.

La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 h 5.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (parle en anglais) : Conformément à la décision qui a été prise aujourd'hui par la Commission, la Commission va maintenant entendre des déclarations des représentants d'organisations non gouvernementales au cours du débat général. Je demande à tous les orateurs de bien vouloir faire une déclaration concise et de respecter leur temps de parole de quatre minutes.

Conformément à la pratique établie par la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour nous permettre de poursuivre dans un cadre informel.

La séance, suspendue à 16 h 10, est reprise à 16 h 55.

La Présidente par intérim (parle en anglais) : La Commission a ainsi achevé la partie de ses travaux consacrée au débat général. Cent trente-cinq délégations ont participé au débat, contre 131 l'année dernière.

Points 93 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre des points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant aborder la deuxième phase de ses travaux, à savoir les débats thématiques sur des sujets spécifiques et la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et de décision présentés au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission. Les débats thématiques débuteront aujourd'hui, 18 octobre, et se prolongeront jusqu'au mercredi 31 octobre, pour un total de 12 séances. Conformément à la pratique établie, nos débats au cours de cette partie de nos travaux seront axés sur des questions spécifiques regroupées autour des sept groupes suivants : « Armes nucléaires », « Autres armes de destruction massive », « Espace extra-atmosphérique (aspects du désarmement) », « Armes classiques », « Autres mesures de désarmement et sécurité internationale », « Désarmement et sécurité sur le plan régional » et « Mécanisme de désarmement ».

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais rappeler à toutes les délégations que la durée des déclarations dans le cadre du débat thématique ne doit pas dépasser cinq minutes lorsqu'elles sont prononcées à titre national et sept minutes lorsqu'elles sont prononcées au nom de plusieurs délégations. Nous continuerons d'utiliser un signal sonore pour rappeler aux délégations que leur temps de parole est écoulé.

Conformément au calendrier indiqué pour nos débats thématiques, la Commission va maintenant aborder le groupe de questions intitulé « Armes nucléaires ».

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement réaffirme ses positions de principe sur le désarmement nucléaire, qui demeure la priorité absolue pour l'ONU dans le domaine du désarmement, conformément au document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Le Mouvement demeure extrêmement préoccupé par la menace que font peser sur l'humanité la persistance des armes nucléaires et le recours potentiel à l'emploi ou à la menace d'emploi de ces armes.

La question du désarmement nucléaire se trouve toujours dans une impasse alarmante. Les États dotés de l'arme nucléaire n'ont guère progressé en ce qui concerne l'élimination de leurs armes nucléaires, et le rôle de ces armes dans leur politique de sécurité n'a pas diminué. Les États dotés d'armes nucléaires

modernisent leurs arsenaux nucléaires et prévoient de lancer des recherches sur de nouvelles ogives nucléaires, ou ont annoncé leur intention de mettre au point de nouveaux vecteurs d'armes nucléaires, comme le prévoient les doctrines militaires de certains États dotés d'armes nucléaires, notamment la United States Nuclear Posture Review (La révision de la doctrine nucléaire des États-Unis d'Amérique). Le Mouvement est vivement préoccupé par cette situation déplorable résultant du non-respect, par les États dotés de l'arme nucléaire, de leurs obligations juridiques et des engagements sans équivoque qu'ils ont souscrits.

La communauté internationale attend depuis trop longtemps que soit réalisé l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires et que soient lancées des négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation au plus tôt de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. De toute évidence, l'approche actuelle adoptée par les États dotés d'armes nucléaires – que l'on appelle approche graduelle – n'a abouti à aucun progrès concret ou durable sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires. Malgré des avancées positives concrètes et incontestables en matière de non-prolifération ces dernières décennies, le progrès vers le désarmement nucléaire continue d'être l'otage de notions trompeuses, comme celle de stabilité stratégique. Le moment est venu d'adopter une démarche nouvelle et globale vis-à-vis du désarmement nucléaire.

Le Mouvement des pays non alignés réitère que la convocation d'une conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, décidée par l'Assemblée générale dans ses résolutions, serait une occasion importante d'examiner les progrès accomplis dans le domaine du désarmement nucléaire et de promouvoir davantage ce noble objectif.

Le Mouvement se félicite des efforts multilatéraux en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. En outre, le Mouvement prend acte de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, à la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Nous espérons que, lorsqu'il entrera en vigueur, le Traité concourra à la réalisation de l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur l'importance d'une plus grande sensibilisation du public

à la menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et sur la nécessité de leur élimination totale, notamment par le biais de la célébration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés lance une fois de plus un appel pressant aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils s'acquittent pleinement et de toute urgence de leurs obligations juridiques et de leurs engagements sans équivoque d'éliminer totalement et sans délai leurs armes nucléaires, de façon transparente, irréversible et vérifiable au niveau international. Le Mouvement demande également aux États dotés d'armes nucléaires de mettre fin immédiatement à tous les projets de modernisation, de mise à niveau, de remise à neuf de leurs armes nucléaires et des installations connexes ou de prolongation de leur durée de vie.

Le Mouvement des pays non alignés souligne à nouveau la nécessité impérieuse de conclure un instrument universel, inconditionnel, non discriminatoire et juridiquement contraignant afin de fournir de réelles assurances à tous les États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'emploi de ces armes quelles que soient les circonstances, à titre hautement prioritaire, en attendant la destruction totale des armes nucléaires. Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par l'absence de progrès tangibles à cet égard en dépit des demandes faites depuis longtemps par les États non dotés d'armes nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires et l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées sont les seules garanties absolues contre les éventuelles incidences humanitaires catastrophiques de leur emploi. Par ailleurs, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à réduire immédiatement la disponibilité opérationnelle de leurs armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte de ces armes et en les désactivant complètement, pour prévenir les risques de leur emploi involontaire ou accidentel.

Le Mouvement rappelle ses positions de principe sur la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects. Pour le Mouvement, le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire se renforcent mutuellement et sont essentiels à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. La non-prolifération tire sa légitimité de l'objectif plus général du désarmement nucléaire. La démarche consistant à poursuivre exclusivement l'objectif de non-prolifération

en faisant fi des obligations en matière de désarmement nucléaire est à la fois contre-productive et non viable. Le Mouvement des pays non alignés souligne que le meilleur moyen de faire face aux risques de prolifération est de conclure des accords négociés au niveau multilatéral, universels, complets et non discriminatoires.

Les États membres du Mouvement des pays non alignés qui sont parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) regrettent que la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité ne soit pas parvenue à un consensus sur un document final, malgré les efforts déployés par les délégations du Mouvement, et demandent aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que la Conférence d'examen de 2020 puisse formuler des recommandations concrètes en vue de parvenir au désarmement nucléaire, objectif ultime du TNP.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme la contribution essentielle des zones exemptes d'armes nucléaires à la promotion du désarmement nucléaire et demande la création de telles zones là où elles n'existent pas encore, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région concernée, en particulier au Moyen-Orient. Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés appuie fermement la proposition tendant à convoquer une conférence des États du Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU et sur la base d'un consensus, en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur la création d'une telle zone.

Par souci de brièveté, je vais m'arrêter là. La version intégrale de cette déclaration sera mise en ligne sur le portail électronique PaperSmart.

M. Hilale (Maroc) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe s'associe à la déclaration que vient de prononcer la représentante de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et souhaite faire les observations suivantes sur ce sujet.

L'élimination totale des armes nucléaires demeure la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Dans ce contexte, le Groupe réaffirme qu'il est urgent que notre planète, y compris l'espace, soit exempte d'armes nucléaires, car la présence de ces armes représente une menace pour la paix mondiale et la survie future de l'humanité. À cet égard, le Groupe prend note de l'attribution du prix

Nobel de la paix 2017 à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires.

L'Afrique appuie le principe du désarmement nucléaire complet en tant que condition préalable essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de l'adoption historique, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Groupe africain souligne que le Traité ne porte pas atteinte au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais complète et renforce au contraire le régime de non-prolifération nucléaire, dont le TNP constitue la base. Le Groupe exhorte par conséquent tous les États à appuyer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en le signant et en le ratifiant dans les meilleurs délais. Nous espérons que tous les membres de la communauté internationale, notamment les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont protégés par leur parapluie nucléaire, saisiront l'occasion qui leur est offerte de poursuivre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

Pour le Groupe des États d'Afrique, la priorité absolue demeure le désarmement nucléaire et l'élimination totale des armes nucléaires, qui constituent l'objectif global du TNP. Le Groupe réaffirme sa profonde préoccupation face à la lenteur des progrès accomplis par les États dotés d'armes nucléaires pour parvenir à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires, conformément à leurs obligations et aux engagements juridiques qu'ils ont souscrits en vertu de l'article VI du TNP. Le Groupe insiste donc sur la nécessité de mettre en œuvre toutes les mesures convenues et les engagements pris par les États dotés d'armes nucléaires dans le cadre du Traité.

Le Groupe des États d'Afrique se félicite également de la cinquième réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre, et souligne l'importance de cette journée qui fait partie intégrante des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Le Groupe rappelle la contribution des zones exemptes d'armes nucléaires à travers le monde à la réalisation de l'objectif global du Traité de non-prolifération. Ces zones représentent une étape importante vers la mise en œuvre des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération, contribuant ainsi au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Dans ce

contexte, le Groupe des États d'Afrique réitère son attachement au Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et fournit un bouclier au territoire africain, notamment en empêchant le stationnement de dispositifs explosifs nucléaires sur le continent et en interdisant les essais de ces armes sur le continent africain.

De même, le Groupe des États d'Afrique exprime à nouveau ses vives préoccupations quant au fait que les engagements et obligations relatifs à l'application de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, notamment ceux énoncés dans le plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010, ne se soient toujours pas concrétisés. Le Groupe demeure profondément déçu, en particulier, par l'incapacité d'organiser la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, qui aurait dû avoir lieu en 2012. Le Groupe demande la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence des Nations Unies, avec la participation des États du Moyen-Orient, en vue de négocier un traité juridiquement contraignant sur la création de zones exemptes d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Groupe rappelle en outre que la résolution de 1995 reste, à part entière, un élément essentiel de l'ensemble de ces mesures et le socle sur la base duquel le TNP a été prorogé pour une durée indéfinie. Le Groupe souligne que cette résolution demeure valide tant que ses objectifs n'auront pas été atteints.

Le Groupe regrette à nouveau que la neuvième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur un document final, malgré les efforts concertés des États non dotés d'armes nucléaires, en particulier les États africains. Alors que les préparatifs de la dixième Conférence d'examen du TNP ont débuté, avec la première session du Comité préparatoire tenue en mai 2017, et la seconde en avril 2018, le Groupe demande à tous les États d'œuvrer à la concrétisation des buts et objectifs énoncés dans le Traité et des résultats obtenus par sa Conférence d'examen.

Le Groupe des États d'Afrique souligne qu'il importe de continuer de respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et insiste sur le rôle central que joue à cet égard l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) par le biais de l'assistance technique, de la coopération et de l'optimisation de l'utilisation des

sciences et des technologies aux fins du développement socioéconomique, mais aussi en veillant à ce que les États restent engagés à mettre en œuvre les accords de garanties généralisées de l'AIEA. Le Groupe insiste sur l'importance du partage des connaissances dans le domaine nucléaire, ainsi que du transfert de technologie nucléaire aux pays en développement, notamment les pays africains, et appelle l'attention sur la contribution que l'énergie nucléaire pourrait apporter à la promotion du développement durable et à la prospérité dans le monde. Le Groupe souligne que le Programme de coopération technique de l'AIEA, principal moyen de transfert de technologie nucléaire à des fins pacifiques, doit continuer d'être développé et mis en œuvre conformément au Statut de l'Agence.

Le Groupe tient à insister sur les considérations d'ordre humanitaire qui doivent être prises en compte dans le cadre de toutes les délibérations sur les armes nucléaires, et se déclare en particulier gravement préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques que pourrait avoir l'utilisation ou l'explosion d'armes nucléaires, que ce soit par accident ou de façon délibérée. Le Groupe demande à tous les États, en particulier ceux dotés d'armes nucléaires, de tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques que l'utilisation de ces armes aura sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres, et de prendre les mesures nécessaires pour démanteler et abandonner ces armes.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.2.

M. Hassan (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer la solidarité du Groupe des États arabes avec la déclaration prononcée par la représentante de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Groupe des États arabes se félicite du succès des négociations sur le premier Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, et nous continuerons de contribuer positivement à tous les efforts visant l'élimination totale des armes nucléaires. Le Groupe se déclare préoccupé par le fait que des progrès concrets n'ont toujours pas été accomplis dans la réalisation du désarmement nucléaire et la mise en œuvre des engagements pertinents. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires évitent clairement de fixer des échéances pour la mise en œuvre des engagements visant l'élimination totale des armes nucléaires. Le Groupe est opposé au fait que les

États dotés d'armes nucléaires continuent d'adopter des doctrines militaires qui autorisent l'emploi d'armes nucléaires et autorisent même leur emploi contre des États non dotés de telles armes. À ce propos, le Groupe rappelle que l'élimination totale et définitive des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sous réserve d'une vérification internationale, est la seule garantie contre l'emploi de ces armes.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 signifie que nous avons une responsabilité encore plus grande de préserver la crédibilité et la continuité du régime établi par le Traité. Étant donné le retard pris dans la mise en œuvre de la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, le Groupe des États arabes a cherché à sortir de l'impasse actuelle en présentant une proposition nouvelle et constructive dans le document de travail arabe, qui a été adoptée par le Mouvement et une très large majorité des États parties au Traité. Toutefois, cette proposition positive a abouti à un résultat décevant, trois États ayant entravé la réalisation d'un consensus et empêché la Conférence de publier un document final comprenant des mesures concrètes pour la mise en œuvre de la résolution relative au Moyen-Orient.

Nous soulignons le fait que la responsabilité de débarrasser le Moyen-Orient des armes nucléaires est une responsabilité internationale collective. Le Groupe arabe a fait la preuve de son engagement à cet égard et attend désormais des autres parties qu'elles agissent de même. Si tel n'est pas le cas, cela risque de nuire à la crédibilité du TNP et de compromettre la stabilité du régime de désarmement et la non-prolifération en général.

Le Groupe des États arabes souligne qu'il importe de prendre des mesures concrètes et immédiates qui soient conformes au projet de résolution arabe présenté chaque année sous le titre « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », ainsi qu'au projet de décision demandant au Secrétaire général de convoquer une conférence réunissant les États de la région pour mener des négociations sur cette question. Nous appelons tous les États épris de paix, qui sont prêts à respecter leurs obligations et leurs engagements antérieurs, à appuyer cette proposition en tant que mesure concrète et constructive visant à assurer la sécurité de tous. Un tel processus impliquerait des efforts diplomatiques et un

dialogue conduisant à des arrangements de consensus entre les États de la région.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux nombreux groupes et États qui ont effectivement appuyé notre initiative, soit dans leurs déclarations au cours des délibérations de la Commission, soit dans le cadre de vastes consultations organisées sous les auspices du Groupe.

Nous sommes préoccupés par le refus persistant d'Israël d'adhérer au TNP qui fait peser une menace sur la sécurité. Israël est le seul acteur au Moyen-Orient à ne pas avoir adhéré au Traité et à refuser de soumettre toutes ses installations nucléaires au régime des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En outre, certaines des anciennes installations israéliennes constituent une menace sérieuse pour l'environnement.

Le Groupe souligne à nouveau que le retard persistant dans la mise en œuvre de l'engagement international de créer au Moyen-Orient une zone exempte de toutes armes de destruction massive, conformément à la résolution adoptée à la Conférence d'examen du TNP de 1995, a sérieusement freiné les efforts de désarmement nucléaire, ruinant les progrès accomplis non seulement en matière de non-prolifération nucléaire, mais aussi dans l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région et dans le monde.

Enfin, le Groupe appelle à l'universalisation du TNP, qui est le pilier fondamental du système multilatéral international pour le désarmement et la sécurité internationale. Il réaffirme la nécessité de respecter l'équilibre entre les trois piliers du Traité et de remédier aux déséquilibres, qui poussent certains à mettre l'accent sur la non-prolifération au détriment du désarmement. En outre, il faut renforcer la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique afin de permettre aux États parties au Traité d'exercer leur droit inaliénable d'utiliser l'énergie atomique à des fins pacifiques.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/73/L.64.

M. Kellerman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – le Brésil, l'Égypte, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et mon pays, l'Afrique du Sud. Je vais

prononcer une version abrégée de ma déclaration, dont le texte intégral mis en ligne.

Comme cela a été indiqué durant le débat général, la Coalition pour un nouvel ordre du jour va présenter de nouveau le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire » (A/C.1/73/L.64). Je voudrais saisir cette occasion pour aborder ses principaux éléments.

La question du désarmement nucléaire figure en bonne place dans l'ordre du jour international depuis l'adoption en janvier 1946 par l'Assemblée générale de sa toute première résolution, la résolution 1 (I). Cette année marque également le vingtième anniversaire de la publication par les ministres des affaires étrangères du Conseil de l'Atlantique Nord de leur déclaration en 18 points intitulée « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : la nécessité d'un nouvel ordre du jour » et, malgré les nombreux efforts et initiatives en vue de parvenir à un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, il reste malheureusement beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Le Conseil de l'Atlantique Nord est fermement attaché à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et contribue activement à la réalisation de cet objectif. Par conséquent, le projet de résolution du Conseil de l'Atlantique Nord traite de plusieurs questions liées au désarmement nucléaire au sujet desquelles des progrès s'imposent en vue de l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

Alors que je présente le projet de résolution du Conseil de l'Atlantique Nord, je voudrais souligner qu'en raison de l'absence de progrès dans la mise en œuvre des obligations et engagements de longue date en matière de désarmement nucléaire, une grande partie du texte demeure inchangée par rapport aux versions précédentes. Même si nous attendons avec impatience le moment où ce ne sera plus le cas, pour l'instant, nous sommes obligés de continuer à mettre l'accent sur le respect des obligations existantes. Le projet de résolution réaffirme que chaque article du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) lie les États parties en tout temps et en toutes circonstances et que tous les États parties doivent être tenus entièrement responsables du strict respect de leurs obligations au titre du Traité. Le projet de résolution demande à tous les États parties de se conformer pleinement à l'ensemble des décisions, résolutions et engagements issus des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010. Il

rappelle les vives préoccupations qui ont été exprimées au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, notamment les incidences sur les femmes et les filles, et demande aux États Membres d'accorder la place importante qui leur revient aux impératifs humanitaires qui sous-tendent le désarmement nucléaire et à la nécessité urgente d'atteindre cet objectif.

Le projet de résolution demande aux États dotés d'armes nucléaires de prendre toutes les mesures voulues pour s'acquitter de leurs engagements dans les meilleurs délais, notamment en redoublant d'efforts, comme ils s'y sont engagés, pour réduire leurs arsenaux nucléaires et, à terme, éliminer tous les types d'armes nucléaires. Il exhorte tous les États dotés d'armes nucléaires à réduire la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires, à titre de mesure provisoire, et les encourage à réduire dans les faits le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous leurs concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, en attendant leur élimination totale. Il note également avec préoccupation les tensions croissantes dans les relations internationales et l'importance accrue que certains États accordent aux armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, notamment par des programmes de modernisation. Il engage tous les États dotés d'armes nucléaires à adopter, conformément à leurs obligations et engagements antérieurs, de nouvelles mesures pour éliminer définitivement les matières fissiles désignées par chacun d'eux comme n'étant plus nécessaires à des fins militaires, et demande à tous les États de contribuer, dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, au développement de moyens de vérification du désarmement nucléaire et à l'élaboration d'accords de vérification juridiquement contraignants.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, le projet de résolution prie instamment les auteurs de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient de n'épargner aucun effort pour assurer la création dans les meilleurs délais d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, comme le préconise la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, notamment en appuyant la convocation d'une conférence sur la mise en place d'une telle zone. Le projet de résolution souligne également le rôle fondamental que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires joue dans le désarmement et la non-prolifération nucléaires et demande à tous les États parties de tout faire pour rendre le Traité universel. Le projet de résolution exhorte tous les États à s'employer

ensemble à surmonter les obstacles qui, au sein des instances internationales de désarmement, entravent les efforts visant à faire progresser le désarmement nucléaire dans un cadre multilatéral.

Le projet de résolution met en lumière un domaine prioritaire pour nous dans l'actuel cycle d'examen du TNPr, à savoir nos efforts pour veiller au respect par les États dotés d'armes nucléaires de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité et l'importance du processus d'examen pour l'évaluation du respect des obligations existantes et l'élaboration de nouvelles mesures. Le projet de résolution exhorte les États Membres à mener de bonne foi et sans tarder des négociations multilatérales sur les mesures efficaces qui pourraient être prises en vue d'édifier un monde exempt à jamais d'armes nucléaires, conformément à l'esprit et à l'objet de la résolution 1 (I) de l'Assemblée générale et de l'article VI du TNP. À cet égard, le Conseil de l'Atlantique Nord se félicite tout particulièrement de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et des progrès réalisés en vue de son entrée en vigueur.

Le Conseil appelle tous les États Membres à appuyer ce projet de résolution. Parce qu'il est respectueux des engagements et obligations ayant déjà fait l'objet d'un consensus, nous pensons que ce projet de résolution a été rédigé de telle manière que tous les États soient en mesure de lui apporter leur soutien. Nous sommes convaincus qu'à l'aube de 2020, toutes les délégations auront à cœur de se joindre à nous pour témoigner leur ferme volonté d'aboutir à la mise en œuvre intégrale du TNP et de progresser vers l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires.

M^{me} Dell Higgie (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte – le Chili, la Malaisie, le Nigéria, la Suède, la Suisse et mon pays, la Nouvelle-Zélande – pour aborder la question de la réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires, également appelée levée de l'état d'alerte nucléaire.

Cette question n'est pas nouvelle. Depuis de nombreuses années, elle fait l'objet de discussions dans plusieurs instances internationales, y compris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Elle figure officiellement à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 2007, année de la création du Groupe de levée de l'état d'alerte. Depuis lors, notre groupe, et le projet de résolution qu'il présente

chaque année à l'Assemblée générale, ne cesse d'appeler à la levée de l'état d'alerte des systèmes d'armes nucléaires – à la fois comme mesure de réduction des risques et comme mesure concrète de désarmement nucléaire. Nous partageons, avec le Secrétaire général qui l'a exprimé dans son Programme de désarmement, le sentiment d'urgence de la réduction des risques et du désarmement nucléaire, et nous sommes d'avis également que la question de la levée de l'état d'alerte devrait faire l'objet d'un solide consensus international.

Dans ses observations liminaires la semaine dernière (voir A/C.1/73/PV.2), la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement a souligné que les armes nucléaires constituent de graves risques qui subsisteront tant que des armes nucléaires existeront. Il est bien connu que ces risques ont considérablement amplifiés lorsque les armes nucléaires sont en état d'alerte avancée. Parmi ces risques, on peut mentionner la probabilité d'un lancement par inadvertance, causé par une panne technique ou une fausse manœuvre; la possibilité d'une erreur d'interprétation des données d'alerte rapide due à des rapports erronés des systèmes d'alerte rapide et l'emploi d'armes nucléaires par des acteurs non autorisés, tels que des groupes militaires sans scrupules, des terroristes ou des cyberattaquants. Il est également largement reconnu, y compris par d'anciens chefs militaires d'États dotés des arsenaux nucléaires les plus importants, que la levée de l'état d'alerte est particulièrement recommandée en période de tensions accrues, comme ces mêmes États l'ont à nouveau rappelé devant la Commission. Par conséquent, il est impératif de prendre des mesures d'urgence en faveur de la levée de l'état d'alerte. Il s'agit non seulement d'une préoccupation d'ordre théorique, mais aussi d'une préoccupation corroborée par des expériences graves d'accidents évités de justesse, en particulier de la part de ceux qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires. Au cours des dernières décennies, les États-Unis et la Russie ont reçu des informations erronées provenant de capteurs d'alerte rapide ou ont mal interprété les données d'alerte. D'autres incidents analogues se sont produits. À chaque fois, nous avons eu la chance extraordinaire d'éviter une catastrophe. Aussi, étant donné les conséquences dévastatrices de l'utilisation même accidentelle d'armes nucléaires, nous ne pouvons pas continuer à miser sur la chance.

Nous regrettons que certains États dotés d'armes nucléaires, qui avaient admis précédemment les risques liés aux forces nucléaires en état d'alerte élevée, affirment désormais que la levée de l'état

d'alerte pourrait être source d'instabilités dangereuses en matière de dissuasion et entraîner une ruée vers une nouvelle alerte lors d'une crise ou d'un conflit. Nous tenons à souligner qu'outre le fait qu'ils ne mènent nulle part, les arguments en faveur de la défense et de la promotion du maintien des armes nucléaires en état d'alerte élevée s'écartent des engagements existants, qui visent à réduire le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité, reconnaître l'intérêt légitime des États non dotés d'armes nucléaires à réduire davantage le statut opérationnel des systèmes nucléaires et prendre des mesures concrètes convenues pour mettre fin à l'état d'alerte. En cette période marquée par une montée des tensions au niveau international, il serait plus judicieux de fournir de nouvelles assurances quant à l'intention de respecter les obligations et engagements existants.

C'est dans ce contexte que le Groupe de désarmement présentera à nouveau son projet de résolution intitulé « Réduction de l'état de préparation opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires » (A/C.1/73/L.52). Le projet de résolution comporte des mises à jour très limitées par rapport à la résolution 71/53, de 2016 – la dernière en date sur la levée de l'état d'alerte – qui a recueilli le plus large appui à ce jour, puisque 175 pays ont voté pour et un nombre considérable d'États s'en sont portés coauteurs. La résolution de 2016 a envoyé un message clair sur la nécessité de redoubler d'efforts pour veiller au respect des engagements pris de lever l'état d'alerte avancée des armes nucléaires. Ce message revêt encore plus d'importance aujourd'hui. Les États dotés d'armes nucléaires doivent mettre en œuvre dès que possible les engagements qu'ils ont pris concernant la levée de l'alerte nucléaire et prendre les mesures qui s'imposent pour réduire rapidement la disponibilité opérationnelle de façon unilatérale, bilatérale ou autre, le but étant de lever l'état d'alerte avancée des armes nucléaires. Nous appelons tous les États à appuyer le projet de résolution que nous présentons cette année, notamment en le parrainant, et nous attendons avec intérêt de travailler ensemble au sein de toutes les instances compétentes afin de réaliser les progrès indispensables en matière de levée de l'état d'alerte.

M^{me} Andamo (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

L'une des principales aspirations de la Communauté de l'ASEAN est une ASEAN fondée sur

des règles, axée sur l'homme et centrée sur l'homme, dans une région de paix, de stabilité et de prospérité. Depuis la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, puis d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, la Communauté de l'ASEAN estime que la non-prolifération et le désarmement nucléaires sont essentiels à la réalisation de cette aspiration.

L'ASEAN réitère sa volonté de préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est et à la charte de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Nous soulignons la nécessité de mettre en œuvre le Traité, de manière totale et effective, notamment dans le cadre du Plan d'action visant à renforcer la mise en œuvre du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est (2018-2022). Nous réaffirmons notre volonté de continuer à collaborer avec les États dotés d'armes nucléaires et d'intensifier les efforts déployés par toutes les parties pour régler toutes les questions en suspens, conformément aux objectifs et principes du Traité. Les experts de l'ASEAN devraient étudier les moyens de rapprocher les points de vue, notamment la possibilité de collaborer avec les experts des États dotés d'armes nucléaires.

Au niveau international, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente une avancée cruciale vers le désarmement nucléaire mondial et complète les instruments existants. Dans le même temps, l'ASEAN continue de reconnaître le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant que pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération. Nous appelons tous les États parties au TNP à renouveler leur attachement à la mise en œuvre urgente et intégrale des obligations existantes en vertu de l'article VI du TNP. Nous saluons le travail accompli par les Pays-Bas lorsqu'ils ont présidé le premier Comité préparatoire du TNP et celui de la Pologne lorsqu'elle a présidé le deuxième, et nous sommes particulièrement heureux que la Malaisie, État membre de l'ASEAN, préside le troisième Comité préparatoire du TNP, qui conduira à la conférence d'examen du Traité, en 2020.

Alors que nous en savons un peu plus chaque jour sur les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire des armes nucléaires, nous réaffirmons notre ferme conviction que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre la

menace ou l'emploi de ces armes. Il y a peu, en septembre dernier, de nombreux États membres de l'ASEAN ont pris de nouvelles mesures en vue d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le 25 septembre, la Thaïlande a procédé à la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), tous les États membres de l'ASEAN devenant ainsi parties au TICE. Compte tenu de l'importance du TICE, l'ASEAN s'associe aux autres délégations qui ont exhorté les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité dans les plus brefs délais afin de permettre son entrée en vigueur rapide.

Le 26 septembre, le Brunéi Darussalam et le Myanmar ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Leurs signatures et celles de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, du Viet Nam et de la Thaïlande, ainsi que la ratification du Traité par la Thaïlande et le Viet Nam, constituent des étapes importantes vers une entrée en vigueur rapide de cet instrument juridique historique.

L'ASEAN se félicite des trois sommets intercoréens et du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée, qui s'est tenu à Singapour. Nous renouvelons notre appui aux efforts déployés pour parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité dans la région.

L'ASEAN réaffirme le droit inaliénable de tout État à l'utilisation de la technologie nucléaire à des fins pacifiques aux fins de son développement socioéconomique. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus que le plan de travail quinquennal du Réseau des organismes de réglementation de l'énergie atomique de l'ASEAN, pour la période 2018-2022 offrira la garantie que les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire au sein de l'ASEAN s'effectueront parallèlement à la mise en place de garanties et de mesures de sécurité et de sûreté. Nous attendons également avec intérêt l'officialisation des relations entre l'ASEAN et l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous saluons le programme de désarmement du Secrétaire général et le plan de mise en œuvre qu'il a récemment lancé. La priorité absolue accordée par l'ONU au désarmement et à l'élimination des armes nucléaires reflète la volonté et la détermination de l'ASEAN d'atteindre un tel objectif dans notre région.

Nous sommes prêts à collaborer avec toutes les parties concernées – États et société civile – à cette fin. L'ASEAN réaffirme sa ferme volonté de faire progresser le programme mondial de non-prolifération et de désarmement. Nous appelons tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire preuve de bonne volonté, à promouvoir la compréhension mutuelle, à renforcer une coopération digne de confiance et à assurer une action collective responsable dans la lutte pour un monde sans armes nucléaires.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Albanie, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, de la Finlande, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, du Japon, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République de Corée, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Turquie et de mon propre pays, l'Australie.

La session de cette année de la Première Commission est l'occasion de s'interroger sur l'importance que revêt le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ouvert à la signature il y a 50 ans, le 1^{er} juillet 1968. Dans moins de deux ans, les États parties au TNP se réuniront ici à New York pour la Conférence d'examen de 2020, 50 ans après son entrée en vigueur. Le TNP est une réussite. Il constitue la pierre angulaire du dispositif mondial de non-prolifération et de désarmement, contribuant à la paix et à la sécurité grâce à ses garanties et à ses mécanismes de vérification.

Le cinquantième anniversaire du TNP nous oblige à aller de l'avant et à concentrer nos efforts, dans l'intérêt commun, sur le soutien à apporter au Traité et à son renforcement. Nous devons aplanir les divergences et dégager un espace de compromis afin de progresser vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Les négociateurs initiaux du TNP savaient que la menace de la prolifération des armes nucléaires, voire d'un conflit nucléaire, était trop grande pour être jugulée par un seul pays. Ils ont compris qu'une démarche multilatérale était la seule solution.

C'est encore vrai aujourd'hui. Nous sommes fermement attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous pensons que la meilleure façon de l'atteindre est d'adopter une démarche graduelle assortie de mesures pragmatiques, inclusives et efficaces. Parmi ces mesures figurent, entre autres,

l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur rapide, les négociations au sein de la Conférence du désarmement d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, les efforts de coopération internationale en matière de vérification du désarmement nucléaire, une transparence accrue et un dialogue renforcé avec les États dotés d'armes nucléaires.

Une démarche graduelle doit tenir compte de l'environnement international en matière de sécurité tout en prenant en considération les craintes exprimées concernant les risques que font peser les armes nucléaires. En effet, le TNP a toujours été un instrument permettant de poursuivre des objectifs ambitieux tout en tenant compte des réalités géopolitiques.

Nous sommes préoccupés par la remise en question des normes établies de longue date et de l'ordre international fondé sur des règles. Nous savons qu'il existe des divergences de vues au sein de diverses instances multilatérales quant à la manière la plus efficace de faire progresser le désarmement nucléaire. Tout en prenant acte des préoccupations suscitées par l'absence avérée de progrès en matière de désarmement nucléaire et par la détérioration de l'environnement international en matière de sécurité, cette situation ne doit pas freiner nos efforts de collaboration dans les domaines où existe une volonté commune de renforcer le TNP. Nous avons tous la responsabilité de progresser sur la voie du désarmement; nous devons surmonter nos divergences et rechercher un terrain d'entente.

Le statu quo n'est pas une option, mais il est difficile de concevoir des progrès concrets en matière de désarmement nucléaire sans la participation directe de ceux qui possèdent des armes nucléaires. Nous avons besoin de leur autorité. Il est nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires assument les responsabilités particulières qui sont les leurs au titre du TNP et qu'ils s'acquittent des obligations découlant de son article VI. L'instauration d'un climat de confiance jouera un rôle important à cet égard. Cela ne sera possible qu'avec la participation constructive et soutenue, dans toutes les régions, de l'ensemble des parties prenantes.

Nous exhortons les pays à utiliser le temps dont nous disposons à la Première Commission pour axer nos efforts sur la recherche et la mise à profit des domaines d'intérêt commun afin d'assurer le succès en 2020 de la Conférence d'examen du TNP.

M^{me} Azucena (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom des États membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement – Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Turquie – je félicite le Président pour son élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-treizième session. Il peut être assuré de l'appui sans faille de l'Initiative pour son rôle moteur.

Nous, membres de l'Initiative, réaffirmons, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, l'importance capitale d'une action concertée pour atteindre notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes profondément attachés à notre mandat fondamental, tel qu'énoncé dans la première déclaration ministérielle de l'Initiative en septembre 2010 et réaffirmé dans la récente déclaration ministérielle du 21 septembre 2017, à savoir le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur la base du plan d'action adopté à la Conférence d'examen du TNP de 2010. La situation géopolitique actuelle montre combien il importe de renforcer et de faire respecter le TNP, et nous insistons sur la nécessité de nouvelles mesures audacieuses dans ce domaine, notamment durant le cycle d'examen du TNP de 2020.

L'Initiative est résolue à contribuer au succès du cycle d'examen en cours, sachant qu'il est nécessaire d'aborder de manière globale les trois piliers du TNP que sont les utilisations pacifiques, la non-prolifération et le désarmement nucléaire. Le fait que les Pays-Bas et la Pologne aient assumé la présidence du Comité préparatoire en 2017 et 2018 constitue une preuve supplémentaire de la détermination de l'Initiative.

Nous exhortons tous les États parties à se conformer pleinement à leurs obligations et engagements au titre du TNP, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre rapide et intégrale de toutes les mesures prévues dans le plan d'action de 2010. L'Initiative continuera de faire fond sur le plan d'action du TNP de 2020, en formulant de nouvelles idées et initiatives pouvant contribuer à jeter des ponts entre les États parties au TNP. Nous réaffirmons notre volonté de poursuivre un dialogue constructif avec les cinq États dotés d'armes nucléaires parties au TNP, notamment en ce qui concerne la transparence et le renforcement du processus d'examen du TNP. Nous restons unis et axés sur l'objectif du TNP visant à prévenir la prolifération

des armes nucléaires et de la technologie nucléaire, promouvoir la coopération dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi que le désarmement nucléaire et un désarmement général et complet.

L'Initiative est résolue à œuvrer activement en faveur de nouveaux progrès et de résultats concrets en matière de désarmement nucléaire. Une autorité politique soutenue et de haut niveau ainsi qu'un engagement indéfectible en faveur du TNP sont nécessaires pour réaliser des progrès concrets en vue de réduire davantage les arsenaux nucléaires dans le monde et d'éliminer totalement les armes nucléaires. L'Initiative tient à cet égard à réaffirmer la nécessité de prendre des mesures de confiance afin de remédier à la détérioration de l'environnement en matière de sécurité.

Malgré notre espoir que le dialogue en cours permettra de réaliser des progrès significatifs vers la dénucléarisation de la péninsule coréenne, les programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques de la Corée du Nord constituent une violation manifeste du droit international et doivent être démantelés de manière complète, vérifiable et irréversible.

Accroître la transparence dont font preuve tous les États parties en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements contractés au titre du TNP fait toujours partie des priorités de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement. L'Initiative demande aux États dotés d'armes nucléaires d'utiliser un formulaire type pour présenter régulièrement aux États parties au TNP des rapports sur l'exécution de leurs obligations et engagements au titre du TNP, en particulier sur leurs efforts en matière de désarmement. À l'issue de consultations fructueuses avec d'autres États parties lors du Comité préparatoire du TNP de 2018, l'Initiative continuera de plaider en faveur de l'amélioration des pratiques de tous les États parties en matière d'établissement de rapports nationaux portant sur la mise en œuvre du TNP, tout en veillant à ce que les obligations en la matière ne soient pas trop lourdes par rapport au niveau de participation des États aux activités du cycle du combustible nucléaire.

Les membres de l'Initiative appuient le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et le Groupe d'experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire, créé par la résolution 71/67. Nous nous félicitons de la participation des États dotés d'armes nucléaires à ces processus et

continuons de faire pression pour que figurent dans le TNP des mesures de vérification du désarmement.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre élément essentiel du désarmement nucléaire. Par conséquent, nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le TICE dans les meilleurs délais, en particulier les autres États visés à l'annexe 2, dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du Traité.

Pour sa part, l'Initiative travaille activement à l'ouverture rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous nous félicitons du rapport du Groupe d'experts de haut niveau du traité chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles (voir A/73/159). L'Initiative souscrit à la recommandation de ce rapport tendant à ce que la Conférence du désarmement engage sans tarder des négociations sur un tel traité.

En tant que groupe interrégional d'États non dotés d'armes nucléaires, l'Initiative continuera de jouer un rôle constructif et dynamique en vue de faciliter les discussions sur ces questions et d'autres questions sensibles et de rapprocher les positions des uns et des autres, afin de contribuer à revitaliser le processus d'examen du cycle d'examen du TNP.

Étant donné que la Conférence d'examen de 2020 célébrera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement est déterminée à tout faire pour parvenir à des résultats positifs afin de souligner cet événement important et faire progresser les objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Kemppainen (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE).

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne réaffirme son ferme appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

(TNP), dont l'intégrité doit être préservée. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires et nous appelons tous les États parties à s'acquitter de leurs obligations au titre du Traité et des engagements pris lors des précédentes conférences d'examen.

Nous réitérons le ferme appui de l'UE aux trois piliers du TNP et continuons d'appeler à la mise en œuvre globale, équilibrée et complète du plan d'action issu de la Conférence d'examen de 2010. Ses mesures concrètes, tout aussi importantes et se renforçant mutuellement en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération et d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire restent valables et constituent une base mutuellement acceptable pour progresser vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous rappelons que tous les États parties se sont engagés à mener des politiques pleinement compatibles avec le Traité et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tous les États parties se sont également engagés à appliquer les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence dans l'exécution de leurs obligations découlant du Traité.

L'Union européenne contribue activement aux efforts mondiaux visant à instaurer un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions d'un monde exempt d'armes nucléaires, conformément aux objectifs du TNP, d'une manière qui favorise la stabilité internationale et repose sur le principe de la sécurité non diminuée pour tous. Dans ce contexte, nous appelons à de nouveaux progrès sur tous les aspects du désarmement afin de renforcer la sécurité à l'échelle mondiale. Bien que nous soyons tous préoccupés par l'environnement actuel en matière de sécurité, nous pensons qu'il y a place pour de nouveaux progrès dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération.

Les États membres de l'UE restent attachés à la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP. Nous soulignons la nécessité de progresser de manière concrète vers la pleine mise en œuvre de l'article VI, notamment par la réduction globale des stocks mondiaux d'armes nucléaires, compte tenu de la responsabilité particulière incombant aux États détenteurs des plus grands arsenaux nucléaires.

Nous appelons la Fédération de Russie à répondre aux vives préoccupations concernant son respect à l'égard du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et demandons aux États-Unis et à la Fédération de Russie

de préserver ce Traité, qui est essentiel pour la sécurité de l'Europe et des autres régions.

Nous invitons les États-Unis et la Fédération de Russie à proroger le Nouveau Traité sur la réduction des armements stratégiques et à chercher à réduire encore leurs arsenaux, y compris leurs armes nucléaires stratégiques et non stratégiques, déployées et non déployées, afin d'inclure les armes nucléaires non stratégiques dans les processus de maîtrise des armements et de désarmement nucléaire, de poursuivre les discussions sur les mesures de confiance, de transparence et de vérification, d'en faire rapport et de réduire au minimum nécessaire le niveau de la capacité opérationnelle des systèmes nucléaires des pays dotés de telles armes. Compte tenu de l'environnement actuel préoccupant en matière de sécurité, nous encourageons tous les États intéressés à prendre des mesures appropriées et concrètes de réduction des risques, qui sont importantes pour assurer également la sûreté et la sécurité de leurs arsenaux nucléaires.

Nous regrettons vivement que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur et réitérons notre appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux énumérés à l'annexe 2 du Traité, pour qu'ils procèdent à sa signature et à sa ratification. En attendant, nous appelons tous les États à respecter un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire. Nous nous félicitons de la dernière ratification par la Thaïlande, qui a porté à 167 le nombre d'États ayant ratifié le Traité. En février dernier, une nouvelle décision du Conseil de l'UE a été adoptée, représentant un montant de plus de 4,5 millions d'euros, afin de maintenir l'appui de longue date de l'UE au renforcement des capacités de surveillance et de vérification de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

À la Conférence du désarmement, notre priorité de longue date est d'engager immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous félicitons le Canada d'avoir fait en sorte que les travaux du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles aboutissent à un résultat de consensus. Nous appelons tous les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et à maintenir un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour

la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.

L'UE se félicite des travaux en cours sur la vérification du désarmement nucléaire. En ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, la Conférence d'examen du TNP de 2010 a déclaré que la Conférence du désarmement devait immédiatement entamer des discussions en vue de formuler des recommandations sur tous les aspects de la question, sans exclure un instrument international juridiquement contraignant. L'UE appelle tous les États dotés d'armes nucléaires à réaffirmer les garanties de sécurité existantes dont le Conseil de sécurité a pris note dans ses résolutions pertinentes et à signer et ratifier les protocoles pertinents aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, établis à l'issue des consultations requises.

L'Union européenne rappelle que la Russie s'est expressément engagée à s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou la souveraineté de l'Ukraine en vertu du Mémoire de Budapest de 1994 sur les garanties de sécurité, dans le cadre de son adhésion au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous appelons la Russie à honorer cet engagement.

L'UE réitère son appui sans réserve à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, ainsi qu'aux résultats auxquels est parvenue la conférence d'examen du TNP de 2010. Nous restons convaincus que le dialogue et l'instauration d'un climat de confiance entre toutes les parties prenantes sont le seul moyen efficace d'organiser une conférence digne de ce nom à laquelle tous les États du Moyen-Orient participeront sur la base d'arrangements librement conclus entre eux.

L'Union européenne prend note des graves conséquences découlant de l'emploi d'armes nucléaires et souligne que tous les États ont la responsabilité commune d'empêcher un tel cas de figure. Toutes les crises de prolifération doivent être traitées de manière résolue. L'UE prie instamment la République populaire démocratique de Corée d'engager des négociations sérieuses, d'emprunter une voie fiable menant à une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible et de renoncer à tous ses programmes d'armes de destruction massive afin de s'en tenir à la suspension déclarée de ses essais d'armes nucléaires, d'étendre son arrêt déclaré des essais intercontinentaux de missiles

balistiques à tous types de tirs de missiles et de respecter ses obligations.

La version intégrale de cette déclaration de l'UE sera disponible en ligne.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle que les déclarations prononcées dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole dans l'exercice de mon droit de réponse à la suite de la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom de la Ligue des États arabes.

Les États-Unis appuient la mise en œuvre de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, mais ils ne peuvent appuyer des initiatives qui ne sont pas l'aboutissement d'un dialogue direct ou d'un consensus entre tous les pays de la région. Le projet de décision de la Ligue arabe (A/C.1/73/L.22/Rev.1) est l'antithèse du dialogue direct, de l'ouverture et du consensus. Comme de nombreuses délégations s'en souviendront,

les États-Unis ont présenté, lors de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en début d'année, un document de travail contenant quelques idées pour renforcer la confiance et créer un climat qui nous conduirait à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Toutefois, l'initiative de la Ligue arabe vise à imposer une solution aux pays de la région. Nous ne pouvons appuyer une telle initiative et nous nous y opposerons par conséquent avec fermeté.

Enfin, la seule voie réaliste vers la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient doit passer par un dialogue direct, refléter la volonté de faire face aux véritables menaces que les armes de destruction massive font peser sur la région et reposer sur des arrangements librement conclus entre tous les États de la région. Tous les efforts visant à faire de la question de la zone l'otage de la Conférence d'examen du TNP de 2020 seront voués à l'échec, et ceux qui encouragent ces efforts devront s'en expliquer devant les États parties au TNP.

La séance est levée à 18 heures.